



### Décisions CACCP MAI 2015 - Délivrance des agréments pour la saison 2015/2016

La Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels (CACCP) s'est réunie fin mai, début juin, pour examiner les situations financières de l'ensemble des clubs des championnats LAM, LAF et LBM, ainsi que celles des clubs accédant à la LNV au titre de la saison 2015/2016.

Les travaux réalisés portaient sur les comptes estimés de la saison 2014/2015 (qui faisaient suite aux budgets initiaux et révisés de ladite saison) et sur le budget initial 2015/2016.

L'objectif poursuivi était d'évaluer les situations financières des différents groupements sportifs et de déterminer s'ils avaient, ou non, la capacité financière de s'engager dans le championnat pour lequel ils s'étaient sportivement qualifiés (suite à la saison 2014/2015 qui s'est achevée le 9 mai dernier).

Les budgets des clubs de volley n'échappent pas à la (dure) réalité économique qui s'impose à tous ces derniers temps. Cette nouvelle session de la CACCP ne fait que confirmer cette tendance et il faut hélas recenser pas moins de 7 refus d'agrément LNV pour la saison prochaine.

Ainsi, aucun club d'Elite masculine n'a ainsi pu valider son accession au niveau supérieur (LBM) pour la saison 2015/2016. A contrario, Vandoeuvre et Chamalières, deux clubs de l'Elite Féminine, évolueront en Ligue AF pour la saison 2015/2016.

Enfin, pour 5 cinq clubs, la CACCP a soit :

- décidé de refuser leur maintien dans la division ;
- acté leur renoncement à continuer de participer à la division concernée ou à un championnat professionnel.

Les clubs concernés sont : Lyon et Saint Nazaire en LAM, Alès et Harnes en LBM et le Hainaut en LAF.

Le cas échéant, les clubs disposent de 10 jours pour exercer leurs voies de recours auprès du Conseil Supérieur de la DNACG. Ce délai court à compter de la notification et il convient de rappeler que cet appel est suspensif.

Vous trouverez ci-dessous la liste des agréments délivrés pour la saison 2015/2016 :



Ajaccio  
AS Cannes  
Beauvais  
Chaumont  
Maxeville Nancy  
Montpellier  
Nantes Rezé  
Narbonne (si repêchage)\*  
Paris  
Poitiers  
Sète  
Toulouse  
Tours



Béziers  
Chamalières  
Istres  
Le Cannet  
Mulhouse  
Volley-Ball Nantes  
RC Cannes  
St Cloud Paris SF  
Terville  
Vandoeuvre  
Venelles



Asnières  
Cambrai  
Martigues  
Narbonne (si non repêchage)\*  
Nice  
Orange  
Plessis-Robinson  
Rennes  
St Quentin  
Tourcoing

\* La CACCP a accordé au club de Narbonne un agrément pour la LAM en cas de repêchage et pour la LBM si ce dernier n'a pas lieu. C'est aux instances dirigeantes de la LNV de déterminer si ce repêchage doit ou non avoir lieu.